

ULTIMATUM

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE (ASSÉ)

Janvier 2004, volume 3, numéro 3

UNE SOCIÉTÉ EN PLEINE ÉBULLITION

Hugo Desgagné, étudiant au baccalauréat en sciences politiques à l'UQAM

Disons le simplement, l'année 2003 s'est terminée à un rythme effréné et de façon plutôt inquiétante pour le modèle québécois, ou du moins de ce qu'il en reste. L'adoption sous bâillon de huit projets de loi du gouvernement Charest à la mi-décembre marqua définitivement la fin d'une relative accalmie dans les relations entre employeur-e-s et employé-e-s. En effet, il est fort probable que l'année 2004 commence tout comme s'est terminée l'année 2003, soit dans la grogne des centrales syndicales et dans la colère et la frustration des membres de ces mêmes centrales.

La vague néolibérale qui porte le gouvernement Charest depuis le 14 avril dernier s'est finalement brisée sur le dos des travailleurs et travailleuses du Québec. D'une part, la refonte de l'article 45 du Code du travail concernant l'encadrement de la sous-traitance au moyen de la loi 31—ayant pour but de faciliter le recours à la sous-traitance—est loin de revêtir un caractère foncièrement légitime. Il est évident que le gouvernement libéral de Jean Charest se la joue dans l'idéologie et non dans le factuel. À ce sujet, notons que la FTQ dévoilait en octobre dernier une étude réalisée par le professeur Patrice Jalette de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal. Cette étude établit la comparaison entre le recours à la sous-traitance au Québec et en Ontario. Il est démontré que malgré un encadrement plus strict de la sous-traitance au Québec, notamment grâce à l'article 45, la proportion d'entreprises ayant recours à la sous-traitance passe du simple au double, soit 45,7% pour le Québec comparativement à 20,4% pour ce qui est de l'Ontario. C'est ainsi que les grandes centrales syndicales sont toujours en attente de justifications factuelles de la part du cabinet Charest. De plus, il est important de mentionner que l'adoption d'une telle mesure ne peut qu'avoir des impacts négatifs sur les conditions de travail des travailleurs et travailleuses ainsi que sur le taux de syndicalisation et les possibilités d'accréditations. Ainsi, en ayant recours à la sous-traitance, certains employeur-e-s pourront affirmer que le lien d'emploi s'est perdu avec le passage à la sous-traitance, ce qui rendrait caduques les conventions collectives en vigueur avant le changement de main.

Une quatrième réforme de la santé en 10 ans

Une fois de plus, le gouvernement en place tente une restructuration dans le système de santé. En ce sens, mentionnons aussi les lois 25 et 30 concernant les secteurs de la santé et des services sociaux. Ces deux projets de lois portent avec eux un grand bagage de risque. D'une part, toute la question de la fusion des CLSC et des CHSLD (Centre d'hébergement de soins de longue durée) avec les centres hospitaliers ne peut qu'avoir des conséquences

néfastes sur la qualité des services. Il s'agit ni plus ni moins d'une accélération de l'approche clientéliste et mécanique poursuivie non seulement par le gouvernement libéral, mais aussi chez les péquistes quelques années plus tôt avec le virage ambulatoire. Pourquoi? Comme les budgets seront gérés par un seul conseil d'administration pour l'ensemble des trois établissements, nous avons fort à parier qu'avec la volonté de réduire les listes d'attente, la majeure partie de l'argent ira à cette tâche, au détriment des soins de prévention (CLSC) et des personnes nécessitant des soins prolongés (CHSLD). Avec la multiplication

syndiqué-e-s du Québec qui seront en négociation au cours de la prochaine année. En changeant de la sorte les règles du jeu, le ministre Couillard se donne ainsi du temps pour planifier ses actions. De plus, avec l'adoption de la loi 30, on assiste à une réduction importante du rapport de force, et ce, au plus grand détriment des employé-e-s. La restructuration des accréditations syndicales dans le milieu de la santé fera passer le nombre de conventions collectives de 80 à 1691.3 Belle manière d'alléger le système n'est-ce pas? Cette restructuration aura aussi pour effet de créer des unités syndicales extrêmement réduites (parfois aussi réduites qu'une dizaine de membres), un obstacle majeur au droit à la négociation, tout comme sa décentralisation au niveau local. On coupe directement dans le rapport de force.

L'insatisfaction est générale

En moins d'un an à la tête de l'État québécois, Jean Charest et ses comparses ont donc réussi à mettre en colère un nombre considérable de gens. En fait, il est possible d'affirmer que le mécontentement régnant actuellement au sein de la société civile québécoise est d'une rare vivacité. C'est précisément pour cette raison que l'année 2004 se veut fort prometteuse et très intéressante. Nous assisterons fort probablement à une radicalisation importante des actions syndicales. Mais pourquoi maintenant?

La patience a ses limites

La colère et la frustration ne semblent pas parvenir des centrales elle-mêmes. Nous avons quitté le terrain des pratiques corporatistes des centrales syndicales. Les travailleurs et travailleuses du Québec en ont assez et sont insatisfaits et insatisfaites de l'establishment syndical et de ses méthodes. C'est ainsi que nous avons pu être témoin d'actions syndicales fortes et peu communes depuis quelques années, à l'exception des actions étudiantes. À ce titre, mentionnons les sorties tumultueuses et intimidantes des syndiqué-e-s FTQ dans les bureaux de comités de certains députés libéraux. Ces incursions, malgré quelques réceptions négatives au sein de l'opinion publique, ont tout de même réussi à élever le niveau de questionnement au sein de la société civile. Et que dire de la journée de perturbation nationale lancée par la CSN le 11 décembre 2003. Cette journée se fit sentir à travers tout le Québec, du Saguenay où l'on y avait littéralement bloqué l'accès en passant par Montréal et Québec où les activités portuaires furent perturbées et ralenties. Que l'on soit d'accord ou non avec les moyens, la plupart s'entendent pour dire que le tout est justifié. C'est donc dire qu'il y a un certain éveil collectif de la population québécoise. Nous assistons à une augmentation considérable du niveau de contestation.

suite à la page 2, voir syndcats



depuis quelques temps des événements à saveur Saint-Charles-Borromé, nous sommes en droit de nous inquiéter.

Quant à elle, la loi 30, qui concerne plutôt les accréditations syndicales dans le secteur de la santé, a de quoi soulever un certain questionnement. En effet, selon le ministre de la santé Philippe Couillard, ce projet de loi vise principalement à alléger le processus de négociation des conventions collectives. Mais ne pourrait-on pas affirmer qu'il s'agit plutôt d'une façon plus ou moins subtile de retarder encore un peu plus l'amorce du dialogue entre l'État québécois et ses employé-e-s, dialogue dû depuis le 30 juin dernier. Car il ne faut pas oublier que l'année 2004 sera marquée par le changement d'allégeance touchant près de 228 000 personnes. En fait, c'est près de la moitié des

À l'agenda social, le syndicalisme étudiant de combat!

L'exécutif de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)

Les politiques de Jean Charest et du Parti libéral du Québec, qui pour beaucoup vont dans le même sens que les politiques du précédent gouvernement péquiste, ont le mérite de faire sortir les syndicats dans la rue au lieu de les voir s'encombrer de la mascarade démocratique du parlement. Juste avant les vacances, le gouvernement imposait ce qu'on appelle le « bâillon » (mesure diminuant les débats avant le vote pour accélérer la procédure) à l'Assemblée Nationale. De fait, en une séance, les garderies augmentaient à 7\$, des lois anti-syndicales et des lois favorisant la sous-traitance étaient adoptées, entraînant par le fait même la précarisation des conditions de travail de la population. À cela il faut ajouter les récentes modifications apportées au système de prêts et bourses. Pour ce qui est de l'éducation, l'été dernier, la Fédération des cégeps appelait à l'instauration de frais de scolarité au cégep alors que la CREPUQ parlait de dégel. Devant un début de mobilisation étudiante, ces déclarations sont devenues rumeurs (à cause de mésententes internes aux seins de ces deux organismes).

Par conséquent, tout le monde attend la commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités de février prochain, le dépôt des crédits et du budget du gouvernement et le mystérieux forum sur les cégeps (durant lequel la Fédération des commissions scolaires souhaite parler de l'abolition des cégeps). La commission a notamment pour mandat d'étudier les parts du financement qui doivent venir du gouvernement, de la population étudiante et du secteur privé. Le gouvernement a déclaré que le dégel des frais de scolarité ne serait pas à l'ordre du jour. Toutefois, depuis plusieurs années les frais augmentent et la privatisation s'accélère sans qu'il y ait eu de dégel. De plus, le budget libéral comprend un trou d'au moins trois milliards de dollars, de quoi convaincre une commission et faire changer un ministre qui fait trop de promesses.

Dégel ou pas, l'école est de moins en moins accessible, les universités et les cégeps sont envahis par l'entreprise privée et sont depuis des années transformés par les réformes gouvernementales en usines de production de main-d'œuvre. En effet, l'heure est à la rentabilité et à l'adaptation au marché du travail. L'éducation libre et accessible n'est pas à l'agenda de nos gouvernements et encore moins à celui du Conseil du patronat, pour qui les directions de nos établissements servent maintenant de porte-parole.

Bref, il faut agir! C'est ce que les membres de l'ASSÉ ont affirmé en août dernier lors d'un Congrès extraordinaire en votant le mot d'ordre de grève générale illimitée, un appel qui a fait bouger une vingtaine d'associations étudiantes. Le projet était de débrayer lorsque 15 mandats de grève pour la gratuité scolaire et contre les hausses de frais seraient obtenus. Au plus fort de la campagne, le nombre de mandats n'était cependant que de huit. D'autres actions ont ponctué la session, comme la journée nationale d'occupation qui a connu plusieurs rebondissements. Après avoir tenté de pénétrer dans divers bureaux de députés et dans le Centre mondial du commerce, l'occupation s'est terminée dans les bureaux du recteur de l'UQAM. À l'occasion de la manifestation nationale du 6 novembre à Québec, qui avait pour thèmes la gratuité scolaire et la défense des droits sociaux, une dizaine d'associations tombèrent en grève d'une journée. Le dynamisme de cette manifestation restera dans les mémoires. La fin de la session fut agitée par de grosses manifestations syndicales auxquelles la population étudiante participa le plus souvent en solidarité avec les syndicats de professeur-e-s, d'employé-e-s ou de chargé-e-s de cours.

Nous devons certainement tirer des leçons de cette campagne, cependant une chose est claire, l'opposition au gouvernement est tout de même lancée. Un bilan mitigé mais positif est donc à retenir. La mobilisation

prend de l'ampleur dans le mouvement étudiant comme ailleurs! Il faudra donc utiliser la conjoncture pour défendre les services publics gratuits tel que l'éducation. Ainsi, notre rôle consiste à défendre le droit à l'éducation pour tous et toutes, lequel sera garanti par l'entremise d'une véritable gratuité scolaire ainsi que d'une éducation libre, publique, de qualité et exempte de discriminations. Pour ce faire, nous nous devons de refuser les politiques du gouvernement et de les combattre à défaut de les cautionner en faisant semblant de négocier. Pour faire entendre nos revendications, nous devons mettre l'accent sur la diffusion de l'information et la mobilisation en vue des actions à venir.

À l'heure qu'il est, le prix des logements, du transport, des garderies et de l'électricité augmentent, de même que s'accroît le nombre de gens qui se retrouvent dans la misère. De fait, l'accès à ces services essentiels est de plus en plus réservé à l'élite possédante de la société. Le système actuel fait de plus en plus d'exclu-e-s parmi les travailleurs et les travailleuses, les chômeurs et les chômeuses, les personnes assistées sociales, les femmes ainsi que les immigrants et les immigrantes. À nous d'agir!

Au cégep et à l'université, l'ASSÉ, en tant que syndicat étudiant de combat, s'avère être un outil utile pour faire valoir nos revendications. Les luttes de la session dernière nous ont permis, dans nos associations locales et au niveau national, de mettre le pied à l'étrier pour continuer cette année. Ainsi il y a encore beaucoup de gens à mobiliser et beaucoup d'ennemi-e-s à combattre dans les rangs du pouvoir.

Alors à vos tracts, vos pancartes et vos journaux pour la solidarité syndicale étudiante!
Pour la gratuité scolaire pour tous et toutes à tous les niveaux!

Syndicats

suite de la page 1

Le temps est à la remise en question en 2004

L'élévation de ce niveau de contestation représentera d'ailleurs un défi important pour les centrales syndicales du Québec en 2004. L'écart entre le discours des centrales et les pratiques syndicales au cours de la fin de l'année 2003 ne peut que signifier la nécessité d'une certaine remise en question. Que feront les dirigeants et les dirigeantes des centrales devant la volonté des membres de radicaliser la lutte? Quelle sera leur réaction? Car il est important de noter qu'au sein de la base militante, il existe un mécontentement certain face au manque de poigne de leurs instances décisionnelles et un manque de cohérence entre le discours et l'application. Cet écart est toutefois bien loin d'être tout négatif pour l'avenir des centrales syndicales. Il vient un temps où la remise en question est nécessaire. Cette opposition entre les vues des différentes composantes syndicales ne peut que faire avancer et évoluer la lutte syndicale, comme la lutte sociale. Il s'agit d'un processus inévitable. Reste à voir comment on abordera toute cette remise en question, c'est à ce niveau que se situe le réel enjeu.

À ce niveau, le résultat dépendra des priorités qui seront élaborées pour les luttes en 2004. À savoir si on fera des réels intérêts des travailleurs et travailleuses le cheval de bataille, ce qui signifierait sans aucun doute une certaine radicalisation du discours syndical, ou bien si on poursuivra une voie plus conciliante et plus axée sur le corporatisme et le dialogue, une voie qui fonctionnait plus ou moins bien avec les gouvernements du Parti québécois

(il s'agit là d'une bien belle et longue histoire d'amour) mais qui ne promet pas d'aussi bons résultats avec le gouvernement pseudo libéral de Jean Charest. À ce sujet, il semble que la CSN soit prête à débiter l'année 2004 avec une tournée des ses syndicats régionaux. On semble vouloir prendre le pouls de la base militante au moyen d'une vaste consultation. Certes, l'intention est fort louable, reste à voir si la parole des membres sera entendue et appliquée au sein des politiques des centrales. De plus, une réunion du Conseil fédéral est prévu pour le 6 février prochain afin de réaligner les actions pour les mois à venir.

En ce qui concerne la FTQ, elle compte plutôt mettre l'emphase sur la défense de ses travailleurs et travailleuses par rapport à la modification de l'article 45 du Code du travail. On parle notamment de faire de l'adoption d'une loi sur les fermetures d'usines et licenciements collectifs le principal enjeu de l'année 2004. Une telle loi garantirait 1) une certaine responsabilisation des employeur-e-s par rapport à l'élaboration de solutions de rechange ou de plans de reprise et 2) la possibilité pour les employé-e-s d'avoir accès à des outils pour se recycler dans un autre domaine ou bien même avoir droit à une retraite décente. Ce genre de mesures accompagnées de sanctions financières, déjà en application dans certains pays européens, pousseraient l'employeur-e à voir plus loin que le bout de son nez. De plus, en exigeant certaines taxes et indemnités de la part de l'employeur-e, l'État pourrait même aller chercher un revenu supplémentaire.

Tant au niveau de la CSN que de la FTQ, on semble vouloir mettre l'accent sur la vie syndicale et sur le contexte général du champ social québécois. Ce seront donc les deux priorités importantes au niveau de la lutte syndicale en 2004. Cette ouverture de plus en plus grande des diverses centrales syndicales et groupes de défense des droits sociaux à la lutte sociale globale est un signe très

positif en ce qui concerne le poids de la société civile sur les politiques gouvernementales. Il semble, comme nous le mentionnions un peu plus haut, que la société civile québécoise soit de plus en plus encline à se regrouper et à s'allier. Les centrales syndicales organisent des manifestations conjointes, comme celle du 15 décembre dernier, elles appuient beaucoup plus ouvertement d'autres luttes dans le champ social, que ce soit la lutte étudiante ou la lutte pour un meilleur logement social.

Il est important que la base militante et la population en générale réalisent que les politiques du gouvernement conservato-libéral de Jean Charest auront des impacts directs sur tout le champ social québécois. C'est pourquoi cette société civile doit pour le moins discuter et tenter de s'entendre, du moins sur des actions ponctuelles, afin d'être capable d'assurer un certain rapport de force sur tous les fronts.

Il sera intéressant de voir comment se bâtira le rapport de force au cours des négociations dans le secteur public. Il s'agit ici de l'enjeu majeur de 2004. On peut appréhender des affrontements musclés si l'on se fie à la détermination avec laquelle le cabinet Charest désire réduire la taille de l'État et assainir les finances publiques. Si nous devons être témoin d'un autre front commun, et bien c'est dans les négociations du secteur public qu'on le verra naître une fois de plus. Si ces négociations s'enflamment, nous pourrions bien être témoin d'une mobilisation hors du commun.

La société civile québécoise est en pleine ébullition. La donne pourrait bien changer dans les mois à venir en ce qui concerne le poids de la société civile. Et le plus encourageant est que l'engouement semble provenir de la base.

Sources : 1- www.ftq.qc.ca
2 et 3- www.csn.qc.ca

F E M M E S

Le féminisme : où se situe le combat aujourd'hui

Julie Lachance, étudiante en sciences sociales à l'Université Laval



source: www.drooker.com

Avec les attaques masculinistes dont les femmes et, surtout, les féministes, sont victimes depuis quelques temps, il semble y avoir la nécessité de rappeler la pertinence, encore aujourd'hui, de mener un combat féministe radical qui s'attaque à la société patriarcale et capitaliste dans laquelle nous vivons. L'analyse féministe radicale est encore incomprise et critiquée, mais elle ne s'est pas laissée aveugler par les gains antérieurement obtenus par les femmes et a poussé plus loin la compréhension des inégalités entre les sexes.

Premièrement, malgré toutes les avancées faites pour améliorer la qualité de vie des femmes depuis le mouvement des suffragettes (droit de vote, droit à l'avortement, etc), il faut toujours rappeler que cette égalité devant la loi qui s'est peu à peu installée entre les hommes et les femmes n'est qu'une égalité sur papier, mais pas une égalité de faits qui est palpable au sein de la société et qui est le véritable objectif des féministes. Ce décalage entre l'égalité en droits et celle de fait est dû à la séparation toujours existante que la société fait entre la sphère privée (famille) et la sphère publique (politique), et il donne lieu à de nombreuses inégalités auxquelles il semble difficile de remédier.

D'abord, contrairement à ce que l'on semble vouloir nous faire croire, l'équité salariale est loin d'être atteinte puisque les femmes sont encore nettement plus pauvres que les hommes, surtout si on regarde du côté des familles monoparentales, généralement sous la charge des femmes. Cet écart est principalement dû au fait que les emplois qu'occupent habituellement les femmes (enseignement primaire et secondaire, garderies, infirmières, milieu communautaire, etc.), étant moins valorisés, ils sont aussi moins bien payés que les emplois majoritairement occupés par des hommes. Bien sûr, les femmes ont de plus en plus accès à d'autres emplois, mais le nombre de

une certaine hiérarchie à l'intérieur des ménages qui donne lieu à une oppression sur les femmes toujours présentes dans la sphère privée (famille).

De plus, on constate des inégalités toujours présentes dans le système d'éducation, inégalités qui ont nécessairement des répercussions sur l'éducation des enfants, sur la vision des femmes et des hommes qui leur est inculquée et sur la place qu'elles occuperont éventuellement dans la société. L'enseignement primaire et secondaire est majoritairement assuré par des femmes et est considéré comme étant de base, ne menant pas directement à une carrière professionnelle. Il faut aussi spécifier que les professeur-e-s à ce niveau sont clairement moins bien payé-e-s que ceux et celles qui enseignent au cégep ou à l'université. Par contre, l'éducation post-secondaire, directement reliée à l'apprentissage d'un métier, à la formation d'une carrière, est majoritairement dispensée par les hommes. Plus on avance dans les paliers d'étude, plus la proportion qu'occupent les hommes grandit. Aujourd'hui, même si la plupart des étudiants et étudiantes universitaires sont des femmes, leur présence à la maîtrise et au doctorat est moindre, donc leurs chances de devenir professeure en enseignement post-secondaire sont nettement diminuées. De cette façon, l'élite masculine s'assure de conserver sa place dans les sphères de pouvoir économique et politique puisqu'elle domine l'enseignement qui mène à cette élite.

La socialisation est un facteur important qui influence les choix de carrière faits par les femmes, malgré le fait que les hautes études et les postes de pouvoir leur semblent accessibles. En effet, étant donné que l'oppression des femmes est toujours présente dans la sphère privée, c'est-à-dire dans la famille, le modèle fourni aux garçons et aux filles,

femmes occupant des postes bien payés ne fait pas le poids devant la majorité féminine sous-payée. Il faut aussi se rappeler que, étant donné leur responsabilité familiale, ce sont souvent les femmes qui sont engagées à temps partiel et, peu importe la discipline, ces emplois sont bien sûr moins bien rémunérés et ne comportent aucun avantage social, contrairement aux emplois à temps plein. Cette différence salariale créée, en plus d'une

égalité économique,

autant au sein du domaine familial qu'au sein du système d'éducation qui reproduit conformément le modèle de la famille, en est un sexiste. Encore aujourd'hui, la manière dont les parents éduquent leur enfants est différente selon le sexe de celui-ci, et cette éducation fait alors en sorte de reproduire l'inégalité qui s'est installée depuis des siècles et qui opprime les femmes : la société patriarcale. Bien sûr, plusieurs femmes réussissent à atteindre les « hautes sphères de pouvoir », mais à quel prix et dans quel objectif? Le prix à payer pour ces femmes est l'adoption de comportements masculins car, pour atteindre ces sphères masculines, l'attitude à adopter est claire : compétitivité, malhonnêteté, désir de pouvoir, etc. De plus, gravir les échelons de la domination, ce n'est pas ce qu'il y a de plus valorisant. En effet, abolir un système de domination basé sur le sexe pour en reproduire un basé sur la situation économique ne supprimera pas les inégalités présentes dans notre société contre lesquelles les féministes se battent depuis longtemps. C'est pourquoi une analyse anti-capitaliste est souvent retrouvée aujourd'hui dans l'élaboration des théories féministes radicales, contrairement aux analyses antérieures des féministes. Cette analyse semble aujourd'hui de plus en plus nécessaire puisque les inégalités sont de plus en plus établies et, bien qu'elles touchent majoritairement les femmes, elles n'épargnent pas les autres couches de la société.

Ces inégalités toujours présentes font en sorte qu'il est nécessaire que la situation des femmes soit défendue dans chaque lutte qui est menée pour la fin de l'oppression. Dans les luttes étudiantes que nous menons à tous les jours, il est indispensable de se rappeler qui souffre le plus, par exemple, des hausses de frais de scolarité, des coupures dans l'éducation et dans le programme de prêts et bourses : les femmes. C'est pourquoi les revendications spécifiques pour l'amélioration de la condition des femmes ont toujours leur place au sein des revendications du mouvement étudiant, et c'est aussi pourquoi il faut valoriser l'implication de ces dernières au sein des différentes luttes, car ce sont les premières à subir les effets des mesures anti-sociales adoptées par les gouvernements. Il ne suffit qu'à penser à une des premières décisions anti-sociales prises par le gouvernement Charest depuis son élection le 14 avril dernier, soit la hausse des tarifs en garderies de 5\$ à 7\$, pour se rappeler qui est principalement touché en ce moment par les mesures néo-libérales de Charest. C'est dans cet esprit, selon moi, que l'ASSÉ adopta, lors de sa formation, des revendications spécifiques pour les femmes et des mesures visant à encourager l'implication de celles-ci au sein de ses structures. Ces fondements de l'ASSÉ ne doivent en aucun cas être oubliés ou négligés, de là le rôle du comité femmes, et le combat pour une véritable égalité entre les sexes doit être rappelée chaque jour par tous les membres.

Toute reproduction et/ou diffusion des informations contenues dans le présent journal sont fortement recommandées et chaudement applaudies, à condition d'en mentionner la source!

L'Ultimatum est le journal de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), il est produit par le comité journal composé de : Gabriel L'Écuyer et Julia Posca. Rédaction de ce numéro: Hugo Desgagné, Gabriel L'Écuyer, Julie Lachance, Julia Posca, Tedajio Tsape et Yéti. Correction: Gabriel L'Écuyer et Julia Posca. Mise en page: Gabriel L'Écuyer et Julia Posca. Impression: Payette et Simms, Distribution: faites de votre mieux. Tirage: 12 000 exemplaires, Courriel : ultimatum@asse-solidarite.qc.ca. Pour les coordonnées de l'ASSÉ, voir à la page 8.

À l'assaut de la Commission!

Julia Posca, étudiante au baccalauréat en sociologie à l'UQAM

Le 17 février prochain débiteront les auditions publiques de la Commission sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec. Pour avoir un meilleur portrait des enjeux qui vont être abordés lors de cette commission, il faut faire un retour sur les événements qui ont eu lieu au cours de 2003 dans le monde de l'éducation.

Le gouvernement libéral est entré au pouvoir avec la volonté de réduire la taille de l'État québécois afin, entre autres, de répondre à sa promesse de baisse d'impôts de 5 milliards de dollars sur cinq ans, mais aussi pour répondre aux exigences du patronat et des milieux financiers pour qui l'intervention de l'État dans les affaires publiques constitue un obstacle à la compétitivité de leurs entreprises et à l'étendue de la logique de marché à tous les secteurs de la vie publique. Afin de diminuer les dépenses publiques, le ministre des Finances Yves Séguin a concocté un budget qui, entre autres, ne permettait pas aux établissements d'enseignement post-secondaire de résorber l'impasse budgétaire dans laquelle ils sont plongés depuis que le Parti Québécois avait fait du déficit zéro son cheval de bataille. Au collégial, on a fait payer une partie de la facture aux cégépiennes et aux cégépiens en imposant une fois de plus des hausses de frais dans plusieurs établissements. Dans les universités, la situation est quelque peu différente puisque les frais de scolarité sont gelés depuis 1996. Or les sommes allouées au système d'éducation depuis le milieu des années 90 étant nettement insuffisantes, les établissements vivent des situations budgétaires catastrophiques, et c'est dans le but d'ouvrir le débat sur les modalités du financement des universités qu'une commission parlementaire aura lieu le mois prochain.

Cela dit, malgré les 375 millions de dollars demandés par les universités, le ministre de l'Éducation a spécifié, une semaine avant l'ajournement des travaux parlementaires pour les fêtes, que le ministère leurs accorderait seulement 60 millions récurrents (c'est-à-dire un total de 240 millions d'ici 2009). Le budget du ministère de l'Éducation (MEQ) étant déjà fixé, une commission sur le financement des universités ne pourrait alors parler que de financement privé ou d'augmentation des frais de scolarité. À ce sujet, le document de consultation préparé par le MEQ pour la Commission est assez révélateur—quoique incompréhensible à la première lecture. Par exemple, dans le chapitre sur les enjeux de l'accessibilité, on peut lire, sous la rubrique *Droits de scolarité et frais afférents*, les remarques suivantes :

« Outre l'accessibilité, qui demeure un

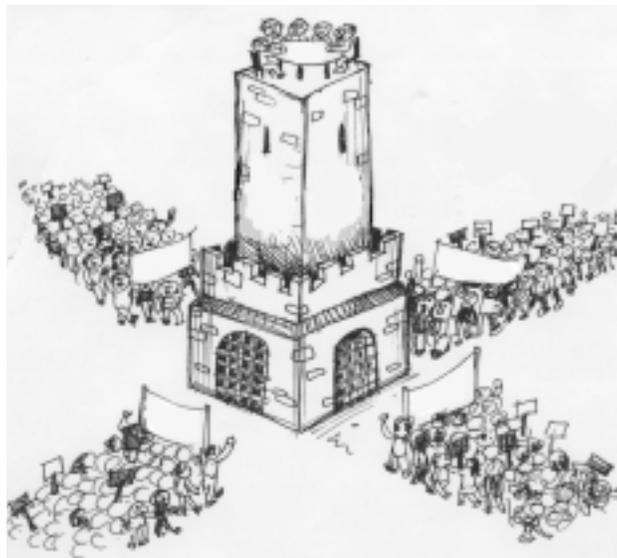
principe fondamental de la démocratisation de l'enseignement supérieur, une des questions majeures entourant le gel des droits de scolarité concerne l'équité sociale. Les engagements gouvernementaux sur le maintien du gel pour la durée du mandat sont clairs, mais le débat sur l'accessibilité et sur la rentabilité personnelle et sociale des études universitaires ne peut être évité. Les principes d'équité sociale à la base du financement public doivent être examinés sous l'angle de la composition de la clientèle universitaire et de l'investissement personnel que représentent les études supérieures. »

L'extrait indique bien la volonté du gouvernement de garder les frais de scolarité gelés. C'est d'ailleurs suite à la mobilisation du milieu étudiant en réaction aux attaques anti-sociales du gouvernement Charest que le ministre de l'Éducation Pierre Reid avait affirmé, le 25 août dernier, que le gel serait maintenu pour toute la durée du mandat du PLQ. Cela dit, l'extrait révèle aussi, malgré son manque de clarté, l'intention de la Commission d'aborder la question du (dé)gel des frais de scolarité.

Pour envisager les conclusions de la Commission, il faut aussi se pencher sur certains événements qui ont eu cours durant les mois précédents. Ainsi les lois récemment adoptées par le Parlement dans les domaines de la santé, du travail et des centres de la petite enfance, pour ne mentionner que celles-là, ont à nouveau confirmé le rapprochement entre le gouvernement et le

Conseil du Patronat du Québec (CPQ). Or, le CPQ se positionne en faveur d'un dégel des frais de scolarité à l'université, de même que la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ)—qui est aussi pour le dégel à moins d'un réinvestissement public significatif. Quant au premier ministre Jean Charest, il s'est prononcé en faveur des partenariats public-privé lors d'une allocution qu'il a tenu le 23 septembre au cours de l'inauguration du nouveau complexe des sciences de l'Université Concordia, lequel a été financé en grande partie par des fonds privés. À cette occasion, Robert Lacroix, recteur de l'Université de Montréal et Roch Denis, recteur de l'Université du Québec à Montréal, ont admis que ces partenariats, quoique insuffisants, permettraient aux établissements d'offrir des services de meilleure qualité. La rectrice de l'Université McGill, Heather Munroe-Blum, croit pour sa part que le rapprochement entre entreprises et établissements universitaires, en plus de fournir des capitaux importants aux universités, permettrait aux industries canadiennes d'avoir une main-d'œuvre qualifiée à portée de la main.

Cet état de fait laisse présager le pire quant aux conclusions de la commission parlementaire. En effet, trois scénarios sont possibles : si le gouvernement décide de maintenir le gel des frais de scolarité, d'importants investissements publics devront être faits, or puisque le PLQ a la ferme intention de réduire le fardeau fiscal des contribuables, c'est la qualité des services offerts qui sera atteinte; s'il y a dégel, les libéraux devront s'appuyer, entre autres, sur les revendications de groupes extérieurs comme la CREPUQ ou le CPQ afin d'outrepasser leur promesse électorale, et ce, au détriment de la population étudiante à qui sera reléguée la facture; enfin si les établissements privilégient les partenariats avec le secteur privé, en plus de nuire à leur autonomie idéologique, certains programmes comme le génie, la médecine ou l'administration seront sûrement favorisés alors que d'autres comme la littérature, les arts ou les sciences humaines souffriront toujours de sous-financement. On comprend donc que la seule issue qui ne mine ni la qualité, ni l'accessibilité de l'éducation est celle du réinvestissement public massif, lequel sera de même le seul garant d'une véritable gratuité scolaire pour tous et toutes et à tous les niveaux. Les étudiants et les étudiantes doivent donc se mobiliser en vue de cet événement où les orientations des universités québécoises seront sans contredits redéfinies de fond en comble.



Préparez vos pancartes!
Le 17 février prochain aura lieu la
Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités

D'importants changements au système de prêts et bourses ont été apportés dernièrement. Il n'y a pas de quoi crier victoire pour le mouvement étudiant! Pour plus de détails, vous pouvez consulter le dernier ultimatum express, accessible sur le site internet de l'ASSÉ. D'autres informations suivront sous peu.

L'AGCS : une menace pesant sur l'éducation

Gabriel L'Écuyer, étudiant au baccalauréat en relations internationales et en droit international à l'UQÀM

Qu'est-ce que l'AGCS?

Depuis déjà quelques années, la définition traditionnelle du commerce s'est modifiée pour faire place à une nouvelle définition plus large, englobant le vaste secteur des services et incluant les facteurs de production. Avec une importance accrue en terme de revenu, d'emplois et de production, le commerce des services représente aujourd'hui une part importante et croissante du commerce international. Depuis 1994, ce secteur très lucratif et en pleine croissance fait l'objet d'un accord commercial international inclus dans l'OMC, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Par le biais de dispositions d'ordre général et de listes d'engagements spécifiques, l'AGCS a pour principal objectif la libéralisation progressive du commerce des services. Selon le discours officiel, cette libéralisation permettrait d'assurer la croissance économique et le développement. L'AGCS doit aussi accroître la participation des pays en voie de développement (PVD) dans ce commerce lucratif. Lorsqu'un pays devient membre de l'OMC, il est automatiquement lié par l'AGCS et il n'a aucune possibilité d'émettre une quelconque réserve ni même la moindre déclaration interprétative. Il doit l'accepter en totalité et ne peut échapper à aucune de ses clauses. L'application et le respect de l'AGCS est assuré par l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC, organe particulièrement efficace.

L'accord a une portée très large. Comme l'indique l'article I, il vise toutes les mesures d'un membre de l'OMC qui affectent le commerce des services. La couverture sectorielle est immense et n'exclut en gros que les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental. Cette exception présente toutefois certains problèmes d'application et d'identification. Pour entrer dans cette catégorie, un service ne doit pas être offert sur une base commerciale ou être en compétition avec un ou plusieurs fournisseurs de services. Le problème est que très peu de services fournis par l'exercice gouvernemental tombent sous cette définition. Le secteur de l'éducation québécois est un bon exemple d'ambiguïté. Notre système mixte où fournisseurs publics et privés se côtoient laisse présager que les services d'éducation ne pourraient être exclus des règles de l'AGCS, même si les fournisseurs privés sont plus que minoritaires. Même si le gouvernement canadien joue sur ce flou afin d'exclure l'éducation de l'AGCS, une interprétation de l'ORD de l'OMC, ayant un caractère exécutoire, pourrait brouiller les cartes, ou plutôt permettre ce dont pourquoi l'AGCS a été mis sur pieds, soit une libéralisation plus poussée des services publics.

Il est important de savoir que l'AGCS diffère de l'accord sur les marchandises, le GATT 94. Contrairement à ce dernier, les gouvernements doivent s'engager secteur par secteur par le biais d'une liste d'engagements spécifiques. Ainsi, pour que l'accord s'applique à un quelconque service, un gouvernement doit accepter de s'engager. Par contre, un certain nombre de règles ont un caractère général et s'appliquent à tout, sauf l'exception mentionnée précédemment. Ces règles, qu'on nomme aussi obligations non assorties de conditions, concernent entre autres le traitement de la nation la plus favorisée (TNPF), le principe de transparence, le règlement intérieur, les monopoles et les pratiques commerciales ainsi qu'une plus grande participation des PVD. En ce qui concerne le TNPF qu'on retrouve à l'article 2 de l'accord, il oblige chaque partie à traiter tous les services étrangers et les fournisseurs de service de façon non moins favorable que celui accordé aux services similaires et aux fournisseurs de services similaires de tout autre pays. Ainsi, si le Canada permet à des entreprises américaines de faire des appels d'offre, il se verrait dans l'obligation de le permettre pour d'autres fournisseurs de service étrangers, européens par exemple. Cela va plus loin que le simple appel d'offre et concerne le

traitement général, donc les subventions accordées, les exemptions d'impôt...

Concernant la participation des PVD, l'AGCS accepte jusqu'à un certain point l'idée que leur rythme de libéralisation prenne en compte leur développement économique. Malgré tout, il ne faut pas être dupe pour se rendre compte que le réel objectif de leur insertion dans le commerce des services est d'arriver à créer un cadre légal contraignant favorable aux fournisseurs de services étrangers. Étant donné que les PVD représentent environ 4/5 des pays membres de l'OMC, il apparaît important pour les maîtres du capital de réduire les obstacles au commerce des services dans ces pays et de faire tomber toute restriction au commerce, quantitative ou non. Par ailleurs, les « concessions » qui ont été accordées aux PVD de bénéficier de délais plus longs et aux pays moins avancés (PMA) de ne pas toujours devoir mettre en application les clauses de l'accord masquent le fait qu'une bonne partie de la libéralisation dans le domaine des services a déjà été réalisée dans ces pays sous les auspices de la Banque mondiale et du FMI par le biais d'ajustements structurels. Les fournisseurs de services locaux des PVD pourront difficilement faire concurrence aux puissants fournisseurs étrangers, qui voient les opportunités commerciales grandir constamment, notamment par la vague de désengagement de l'État. Selon l'AGCS, les pays industrialisés doivent fournir des points de contact pour répondre aux PVD, ce qui ne fait qu'accroître leur emprise et la dépendance des derniers.

Concernant l'éducation

De façon très claire, l'AGCS met à l'ordre du jour la libéralisation d'une bonne part du secteur de l'éducation et des services qui y sont reliés. Ce secteur est maintenant analysé comme étant un vaste marché avec un potentiel hautement lucratif pour les firmes privées. Cet accord, marqué au fer par le néo-libéralisme, a peu à faire de la conception qui considère l'éducation post-secondaire comme un droit auquel toutes et tous doivent avoir accès, sans discrimination aucune. Pour celui-ci, l'éducation est une forme de marchandise et l'individu qui en profite doit la payer. Toujours selon cette conception, à part donner un meilleur travail, l'éducation ne possède pas une grande valeur sociale. En principe, l'accord pourrait couvrir tous les services que comprend le système d'éducation publique, donc toucher aussi bien les cours, les bibliothèques, les services de secrétariat et même le fond de pension de l'administration.

Les principes de l'AGCS menacent le financement des institutions publiques d'enseignement et condamnent ces dernières à trouver un financement alternatif à moins qu'elles ne préfèrent sacrifier la qualité de l'enseignement dispensé ou limiter l'accessibilité des programmes donnés. Un financement alternatif privé risquerait d'affecter l'indépendance académique, la définition des contenus des cours, la neutralité des recherches ainsi que leur publicité. Ce ne serait qu'un pas de plus vers une éventuelle privatisation. Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'intérêt que les firmes privées auraient à favoriser l'exercice de la citoyenneté, le développement du sens critique et l'émancipation sociale. Les institutions pourraient aussi être tentées de se financer par le biais des étudiantes et des étudiants. Augmenter les frais d'inscription et les frais afférents apparaîtrait alors comme une solution et aurait de tragiques conséquences sur l'accessibilité aux études. Les dangers que le système d'éducation québécois devienne un système encore plus élitiste contribuant à la reproduction sociale sont bel et bien réels. Pourquoi ne pas dire aux gens moins fortunés et aux enfants de la classe ouvrière que l'accès à l'université, à moins de notes incroyables ou de la volonté de s'endetter lourdement, n'est pas pour eux? De façon tout aussi catastrophique, les universités, comme elles le font déjà, pourraient être tentées de participer au

processus de privatisation du bien commun en focalisant sur les recherches brevetables pour les intérêts commerciaux. Loin de seulement permettre aux universités de tirer bénéfice des recherches effectuées, commercialiser la recherche universitaire forme les universités en fonction des intérêts du secteur privé et pousse ces dernières à prioriser la recherche de fonds de recherche au détriment d'autres aspects essentiels de l'université tel que les besoins de la communauté étudiante. Le bien commun pèse peu devant le profit privé. Un climat de compétition s'instaure alors entre les différentes institutions. Loin de promouvoir les échanges d'idées et la recherche effectuée en collaboration, cette compétition mettrait de l'avant l'utilisation des brevets et de la propriété intellectuelle à outrance tout en véhiculant une vision où la gloire d'un laboratoire est plus importante que l'aboutissement de la recherche. Faudrait-il donc douter des vertus naturelles de la concurrence?

L'AGCS : une attaque supplémentaire

Il est à noter que l'AGCS n'est qu'une menace supplémentaire et que le processus de libéralisation dans le secteur de l'éducation est en marche depuis plus de 10 ans. Si on regarde la moyenne canadienne, on se rend compte que déjà 20 % du financement des universités provient de sources privées, que ce soit une entreprise, une fondation ou des donations privées. Les trois possibilités que nous venons de voir sont déjà mises de l'avant par les universités canadiennes. Les frais de scolarité poursuivent leur ascension, le secteur privé est de plus en plus impliqué dans les services d'éducation et les gouvernements ont déjà fait le choix de favoriser le financement de la recherche au détriment de l'accessibilité. L'AGCS renforce dangereusement les forces de commercialisation de l'éducation déjà à l'œuvre.

Il ne fait aucun doute que si le Canada incluait les services d'éducation dans ses listes d'engagements au sein de l'AGCS, le mandat public de l'éducation post-secondaire serait gravement mis en péril. L'AGCS, qui est un instrument permettant d'accroître les opportunités commerciales pour les fournisseurs de services et d'investissements étrangers, en bref de privatisation, est en pleine contradiction avec le mandat du système d'éducation public, qui se doit d'assurer une éducation de qualité accessible peu importe la condition financière et sociale. Les menaces que font peser l'AGCS dépassent le simple secteur de l'éducation et menacent d'ors et déjà tous les services sociaux vitaux du Québec et du Canada. En plus de certains secteurs sociaux vitaux comme les services d'éducation et de santé, presque tous les autres services offerts par l'État sont concernés, que ce soit les services postaux ou les télécommunications.

Accorder la priorité aux intérêts du commerce international entraînerait des conséquences difficilement réversibles étant donné que l'AGCS est conçu de telle sorte que la libéralisation dans le secteur des services ne puisse reculer et doit progresser, par le biais de négociations et de concessions. En effet, un gouvernement qui voudrait enlever un service qui aurait été auparavant inclus dans ses listes d'engagements spécifiques devrait nécessairement négocier certaines concessions dans un autre domaine afin de compenser les Parties (États) qui seraient affectées négativement par la modification ainsi que de s'assurer d'un degré de libéralisation toujours croissant. Par exemple, un gouvernement X qui voudrait faire des services de santé un monopole public alors que ce service faisait partie de ses listes d'engagements devrait négocier avec tout gouvernement demandant une compensation et pourrait accepter de prendre des engagements dans un autre secteur, comme celui des services financiers.

[suite à la page 8, voir AGCS](#)

MORT PROGRAMMÉE DE L'ÉCOLE AU CAMEROUN : Autopsie d'une descente aux enfers

Tedajio Tsape, étudiant à l'Université de Dschang, Secrétaire Général de l'UNEEC

Les acteurs de l'éducation au Cameroun depuis longtemps déjà souffrent d'une incapacité notoire à faire la différence entre le « virtuel » qui ici est en vigueur et le « réel » qu'on brandit à travers des discours politiques, même si ici le mot d'ordre du gouvernement est « l'école aux écoliers et la politique aux politiciens ». Au fait l'éducation au Cameroun se présente comme un faire-valoir : tout est discours et quand bien même les discours sont acceptables, jamais l'application ne suit. Depuis quelques années, l'école primaire est décrétée gratuite et les établissements reçoivent du matériel didactique appelé ici « paquet minimum », mais sur le terrain, les parents d'élèves qui payaient autour de 2000 francs voient ceux-ci annulés au nom de la gratuité de l'école, mais sont obligés de payer sensiblement la même somme et sinon plus pour une association de parents d'élèves dont ils n'ont pas demandé l'adhésion et n'ont généralement pas des comptes rendus. À côté de ça ils doivent payer les manuels et autres outils scolaires sans compter les cours de répétition qui sont devenus pratiquement obligatoires. Où est donc la gratuité? Bien avant cette question, il faut constater que les écoles publiques présentent des conditions hygiéniques déplorables et des effectifs atteignant parfois la moyenne de 170 élèves pour un enseignant ou une enseignante. Malgré tous ces faits et bien d'autres, le Cameroun se présente pourtant aux yeux du monde comme un pays qui a des écoles primaires gratuites. Inaptitude à la conception ou mauvaise foi manifeste? En tout cas, le gouvernement respire tant que le silence persiste.

Depuis 1992, le Cameroun peut se vanter d'avoir en marge des établissements privés (qui ont eu toutes les misères du monde pour émerger ici) six universités d'État. Tout ceci est bien beau et plein d'espoir pour le devenir de la jeunesse de ce pays, mais seulement ne vous approchez pas de la vérité si vous tenez à votre santé, car à première vue, on se rend compte que ces universités ont d'autres missions que l'enseignement, la recherche et l'appui au développement. De plus, ce n'est pas les problèmes qui manquent. Par exemple, une faculté des universités de Yaounde prise au hasard compte plus d'enseignants et d'enseignantes de rang magistral que les universités de Dschang, Douala, Buea et Ngaoundere appelées ici « universités de brousse » et créées probablement pour résoudre le problème de la maîtrise des revendications étudiantes. Leur concentration dans l'ancienne université de Yaounde commence à nuire énormément.

Parlant des conditions d'étude, il faut dire qu'aucune politique réelle d'assistance ne favorise l'épanouissement académique et physique des étudiantes et des étudiants. Pire encore, ils et elles doivent tout payer et plus

que tout le monde. À titre d'exemple, les hommes de l'armée payent la moitié du tarif pour le transport ferroviaire pendant que l'étudiant ou l'étudiante paie le plein tarif. En marge des frais de scolarité, instaurés en 1992 en remplacement des bourses étudiantes qui existaient jusqu'alors, l'élève doit payer pour la délivrance de son certificat médical (et le reçoit sans être consulté-e), pour les fiches de travaux dirigés, pour participer à une évaluation, pour avoir des photocopies, etc. Ceci dans un contexte où les laboratoires et les bibliothèques sont caduques et vides. L'étudiant et l'étudiante sont donc formé-e-s théoriquement, maltraité-e-s et humilié-e-s au quotidien. Devant cette situation, le gouvernement continue à produire des discours qui prônent et affirment aux yeux du monde le bien-être de la population étudiante camerounaise. La société civile garde le silence et qu'en est-il de la communauté étudiante?

Il faut reconnaître que depuis la nuit des temps, le mouvement étudiant camerounais a toujours contribué à la défense du bien-être et des libertés dans son pays. Cela a encore été le cas dans les années 1990 avec « le Parlement des Étudiants » qui avait des revendications académiques et les liait à la démocratisation du Cameroun. De 90 à 99, le combat a continué pour empêcher l'augmentation des frais de scolarité et l'amélioration des conditions d'étude et de vie. En l'an 2000, s'installa un chapelet de revendications dans les universités camerounaises, ce qui aboutit à la création de l'UNEEC (Union Nationale des Élèves et Étudiants Camerounais) qui depuis lors essaie de redonner courage aux étudiants et étudiantes pour la conquête du droit à la parole et de l'amélioration des conditions de vie et d'étude. Malheureusement, ces revendications ne se font pas sans réactions brutales de la part du gouvernement et on aboutit donc constamment à des situations telle que des exclusions anarchiques des étudiantes et des étudiants, des frustrations académiques, des interpellations, des menaces de mort... Tout ceci amène soit la communauté étudiante à se taire devant ses problèmes ou alors à en parler et être obligée de s'exiler. Surtout qu'au Cameroun, c'est le Président de la république qui nomme les recteurs, les doyens et les différents directeurs, tout ceci dans un contexte de corruption grave. Quoiqu'il en soit, l'étudiante et l'étudiant camerounais-e sont encore au niveau de la conquête des libertés humaines, mais déjà doivent relever le défi des conditions de vie décentes, d'étude et d'insertion professionnelle, tout ceci dans un atmosphère de carnage intellectuel. Pour tout dire, l'école se meurt au Cameroun et ceci avec la complicité de tous et de toutes, mais pour les étudiants et les étudiantes qui résistent encore, le bout du tunnel est-il pour demain?



Une leçon d'Haïti

Julia Posca, étudiante au baccalauréat en sociologie à l'UQAM

L'année 2004 aurait pu être pour Haïti un moment de réjouissance, si ce n'eût été de la grave crise politique qui sévit dans le pays à l'heure actuelle. Le mois de janvier devait être marqué par les célébrations entourant le bicentenaire de l'indépendance d'Haïti, or le pays le plus pauvre des Amériques vit une situation qui n'appelle pas à la fête, mais bien à la révolte. Le président Jean-Bertrand Aristide et son parti, le Fanmi Lavalas, sont critiqués de toutes parts, et dans les rues, la colère du peuple se fait sentir à coup de manifestations anti-gouvernementales.

L'élection du prêtre Jean-Bertrand Aristide en 1990 a d'abord été perçue comme une marque d'espoir pour le peuple haïtien qui venait tout juste de mettre un terme à trente-trois ans de dictature (régime Duvalier de 1957 à 1986 et dictature militaire jusqu'en 1990). Les réjouissances furent toutefois de courte durée puisque le président nouvellement élu fut chassé du pouvoir par un coup d'État militaire. Trois ans plus tard, l'intervention des Nations Unies et de l'armée américaine permettait à Aristide de reprendre son titre de président. Ce retour de la démocratie devait s'accompagner d'un redressement de la situation financière grâce à un plan de reconstruction concocté par les États-Unis. En d'autres termes, Haïti choisissait, pour améliorer sa situation économique, d'ouvrir ses marchés et de libéraliser son économie, et ce, en vertu des recommandations de Washington. Évidemment, les résultats ont été plus que désastreux : dévalorisation de la monnaie, diminution du pouvoir d'achat, hausse de la concurrence avec des produits importés, entre autres par les États-Unis, et affaiblissement du secteur agricole. À cela, il faut ajouter le fait que la promesse d'aide financière provenant d'une coalition internationale de bailleurs de fonds (dont la Banque interaméricaine de développement) ne fut jamais respectée.

Autrefois perçu comme le défenseur des pauvres, à qui était même accolé l'appellation de curé rouge étant donné sa dénonciation virulente des inégalités entre riches et pauvres et son incitation à la lutte des classes, le président n'a plus la faveur ni des pauvres, ni des classes aisées. L'insatisfaction provient de toutes les tranches de la population, et minoritaires sont ceux et celles qui ne souhaitent pas son départ. Ainsi en plus de son incapacité à remettre l'économie haïtienne sur pied, Aristide, dont la réélection en 2000 est considérée comme frauduleuse, s'accroche au pouvoir tel un despote.

Face à cette crise politique qui ne semble pas trouver d'issue, les étudiants et les étudiantes pourraient jouer un rôle important. Dans le passé, la mobilisation étudiante a été à l'origine de la destitution de deux présidents haïtiens.

[suite à la page 7, voir Haïti](#)

AGCS

Suite de la page 5

Le Canada n'a heureusement pas encore contracté d'engagements spécifiques dans le secteur de l'éducation, ce qui protège encore en partie les systèmes d'éducation québécois et canadiens. Cependant, comme on l'a vu, les règles générales s'appliquent déjà et l'assurance qu'offre l'exception permise est bien faible. On ne peut accepter que le pouvoir de réglementer un secteur aussi important que celui de l'éducation ne soit plus la prérogative des instances nationales désignées. Rien dans des accords commerciaux ne doit tendre à limiter et à restreindre ce pouvoir. La population doit rester très attentive et se sentir concernée par les négociations ayant cours à l'OMC, particulièrement de

la position canadienne. Cependant, adopter une approche empreinte de précaution semble insuffisante alors que l'enjeu réel est de refuser la privatisation de notre modèle social et de ne pas l'encourager dans d'autres pays.

Sources :

Engler, Yves. « Learning Ltd : looking beyond the «Non-discrimination» threat to education, there are other related perils to contend with », *Briar Patch*, septembre 2003, vol. 32, no 7.

Grieshaber-Otto, Jim et Matthew Sanger. « How the GaTS threatens public education : The GaTS exposes education services to commercialization », *Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA)*, octobre 2002.

Schacter, Noel. « The GaTS : why you need to be concerned », *Education Canada*, Toronto, Hiver 2002, vol. 42, no 1.

Pour nous joindre:

Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)

1097 St-Alexandre, suite 405

Montreal, Québec H2Z 1P8

Tel : 514-390-0110

executif@asse-solidarite.qc.ca

www.asse-solidarite.qc.ca

Qu'est-ce que l'ASSÉ

«ASSÉ» est l'acronyme qui désigne l'Association pour une solidarité syndicale étudiante. C'est un regroupement provincial d'associations étudiantes, tant de niveau collégial qu'universitaire qui vise à rassembler les étudiantes et étudiants de la province pour:

de ces mesures sont la rationalisation des programmes dans les universités (réduction dans les banques de cours, abolition de programmes, augmentation du ratio prof/élèves, etc.) et l'habilitation des cégeps (destruction du réseau, émission par les institutions, multiplication des AEC, etc.). On cherche à casser le cadre général des diplômes, dans le but d'offrir des formations surspécialisées.

Une éducation publique et gratuite

Gratuite, car pour l'ASSÉ, l'éducation est un droit et non un privilège. Dans cette perspective, l'éducation post-secondaire ne doit pas être réservée à une élite, mais accessible à l'ensemble des individus, indépendamment de la provenance sociale, géographique ou encore du sexe, de l'orientation sexuelle ou de la couleur de la peau.

Publique, parce que c'est le rôle de l'ensemble de la société de prendre en charge l'éducation et la formation de tous et toutes. L'école doit être un lieu pour former des citoyens et citoyennes et ne pas être réservée strictement à la formation d'une main-d'oeuvre servile. C'est aussi la responsabilité du gouvernement de financer pleinement l'éducation, gouvernement qui fuit ses responsabilités depuis 1994 en ayant charcuté près de deux milliards de dollars dans le budget de l'éducation au Québec.

Non aux contre-réformes

Dans la foulée des réformes néolibérales qui sévissent aux quatre coins du globe, le gouvernement du Québec mène depuis 1993 une série de contre-réformes dans l'éducation post-secondaire. De la Réforme Robillard au Plan Legault, l'État cherche à mettre en compétition les différentes institutions collégiales et universitaires afin de créer un marché de l'éducation. Ces transformations répondent bien entendu aux exigences des institutions capitalistes internationales, telles l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale, sans compter les accords de libre-échange et les projets d'accord (ALÉNA, ZLÉA, AMI, UE, etc.)

En pratique, ces attaques prennent la forme des contrats de performance à l'université et de plan de réussite et de diplomation au collégial. Les effets directs

Pour un syndicalisme de lutte

Pour l'ASSÉ, les étudiantes et les étudiants sont de jeunes travailleuses et travailleurs en formation. C'est à partir de cette conception théorique que les organisations étudiantes combattives s'organisent sur des bases syndicales au Québec depuis les années soixante.

La base de l'organisation syndicale est l'assemblée générale (AG). C'est pourquoi les AG des associations étudiantes membres mandatent et délèguent des étudiants et des étudiantes au Congrès de l'ASSÉ, qui est son instance suprême. En dessous du Congrès, on retrouve le Conseil interrégional, les Conseils régionaux, le Comité exécutif, le Comité femmes et les différents comités de travail. Le travail à travers les instances passe irrémédiablement par la formation, l'information, la conscientisation et la mobilisation. Tous et toutes doivent se sentir concerné-e-s.

Un autre principe de base du syndicalisme de lutte est qu'il faut se battre pour obtenir gain de cause. Il existe un antagonisme irrécyclable entre les intérêts et besoins étudiants et la volonté des administrations locales et du ministère de l'Éducation. Les revendications ne peuvent s'obtenir qu'avec la construction d'un rapport de force. La négociation sans l'obtention d'un tel rapport ne peut que mener à l'échec. Les pratiques telles que le lobbying, la cogestion et la concertation mènent automatiquement vers la collaboration et l'intégration dans les appareils étatiques. Ces stratégies ont causé des torts incroyables au mouvement étudiant dans les années 1990 (dégel des frais de scolarité, déficit zéro, Réforme Robillard, Plan Legault, etc.).

ANNONCES CLASSÉES

RUBRIQUE 110: ÉVÉNEMENTS

CONGRÈS DE L'ASSÉ

Les 24 et 25 janvier 2004
au Cégep de Drummondville

Inscrivez-vous en contactant l'ASSÉ

RUBRIQUE 120: ÉLECTIONS

ÉLECTIONS À L'ASSÉ LORS DU CONGRÈS

POSTES OUVERTS:

CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ASSÉ :

- Secrétaire aux affaires académiques collégiales
- Secrétaire aux relations internes
- Secrétaire aux relations externes

COMITÉ FEMMES : 2 postes sont ouverts

COMITÉ JOURNAL : 3 postes sont ouverts

COMITÉS DE TRAVAIL DE L'ASSÉ :

- Comité d'information
- Comité recherche et réflexion
- Comité formation
- Comité aux relations internationales
- Comité des affaires académiques et pédagogiques

Pour être éligible, vous devez soumettre votre candidature par écrit et la faire parvenir au bureau de l'ASSÉ.

Vous trouverez sur le site internet de l'ASSÉ les descriptions des Comités et postes ainsi que toutes les informations nécessaires concernant les élections.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter

RUBRIQUE 130: RECHERCHÉ

Homme fin quarantaine, cheveux frisés, cravate, connu sous le pseudonyme de Patapouf

Recherché pour voie de fait sur le bien commun et virage à droite sur un feu rouge

Destitué ou vif

